



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits de l'Homme

Question écrite n° 12696

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des chrétiens dans le monde. Le « Rapport 2012 sur la liberté religieuse dans le monde » de l'Aide à l'église en détresse (AED) présente des fiches tendances de 195 pays, concernant l'exercice concret par les populations du droit de vivre leur religion. Il s'avère que les chrétiens restent le groupe religieux le plus discriminé dans le monde, avec 75 % des cas d'atteintes à la liberté religieuse les concernant. De plus, une grande partie des discriminations sont le fait de pays musulmans, avec une montée de l'intolérance dans les pays du printemps arabe. Il lui demande s'il ne serait pas conforme à la philosophie des libertés de la France et de l'Union européenne d'exercer des pressions diplomatiques et économiques sur les pays qui persécutent leurs ressortissants pour leur religion.

Texte de la réponse

La France est très attentive à la liberté de religion et de conviction. L'engagement des autorités françaises à l'égard des chrétiens d'Orient est à cet égard exemplaire. La diplomatie française s'est mobilisée, dans le contexte des printemps arabes, pour soutenir ces minorités chrétiennes, qui contribuent grandement à la richesse et à la diversité de la région. Toute sa politique vise à ce qu'ils puissent demeurer dans leur pays et participer pleinement à la construction de régimes démocratiques caractérisés par l'instauration de l'État de droit et des droits égaux pour tous les citoyens. La France agit et agira pour que les chrétiens d'Orient puissent vivre sur leur terre en toute liberté et en toute sécurité. L'Union européenne va par ailleurs adopter début 2013 des lignes directrices pour la défense de la liberté de religion et de conviction dans le monde, qui permettront de développer une politique européenne plus structurée et plus active en la matière. La France a pris une part importante dans l'élaboration de ces lignes directrices préparées par le service européen pour l'action extérieure et considère qu'il s'agira d'un outil important de l'action extérieure de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12696

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7039

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 161